

Initiatives ministérielles

l'obsession absolue qui pousse le gouvernement à imposer continuellement le baïllon à la Chambre sous forme de clôture et d'attribution de temps.

Je soutiens, madame la Présidente, que cet avis qu'on vient de vous donner est complètement irrecevable. Le débat à l'étape du rapport n'a même pas commencé. On peut donc difficilement parler d'attribution de temps si le gouvernement n'a même pas mis le projet de loi C-62 en délibération à cette étape.

Je soutiens que c'est là le comble de l'incompétence et je me réserve le droit de faire des observations au moment opportun, lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi. Cet avis est pour le moment complètement inacceptable, incompatible—quels que soient les termes que je puisse trouver pour vous le dire, madame la Présidente—c'est irrecevable.

* * *

[Français]

LOI DE 1990-1991 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, j'aimerais parler de deux points sur des questions qui ont été posées. Tout d'abord, j'aimerais revenir sur un des points que mon collègue de Saint-Boniface a soulevé tout à l'heure, quand il a dit, à propos de ma question, à propos de la dette, que les revenus augmentent. Moi, je ne parlais pas du tout des revenus à l'époque, je parlais du pourcentage des dépenses fédérales qui était affecté à la dette. C'est évident que nos revenus augmentent, donc il faut parler des mêmes choses. C'est évident que les revenus augmentent, mais ils portent davantage au service de la dette.

À mon collègue, tout à l'heure, qui disait dans ses remarques: «Vous avez laissé aller la dette. C'est effrayant à quel point la dette augmente». C'est vrai. Mais quand on regarde les documents techniques qui ont été préparés à propos du budget—et vous pouvez ne pas y croire—mais une dette travaille d'elle-même quand on ne la paie pas. Et quand on a 30, 40, 20, 10 ou ne serait-ce qu'un seul dollar de déficit sur l'exercice financier, c'est évident qu'on ne paie pas notre dette.

Mais une chose importante, madame la Présidente, qu'il faudrait que les Canadiens et Canadiennes

comprennent—eux autres, ils l'ont compris mais j'ai l'impression que les économistes de l'autre côté ne l'ont pas compris—quand on a hérité du gouvernement, on a hérité d'une dette de 200 milliards de dollars. C'est évident qu'on n'a pas payé un cent là-dessus, parce qu'à tous les ans, on arrive avec un déficit qui décroît d'année en année.

Quand on ne paie pas une dette, elle porte de l'intérêt. Juste l'intérêt sur ce 200 milliards de dollars, dans l'année 1990, aura coûté 150 milliards. Pendant ce temps-là, la dette a travaillé toute seule, elle n'a pas eu besoin de nous autres pour engraisser. Nous, on l'a rajoutée, on a aidé au déficit pour 30 milliards de dollars. Mais on n'aide plus au déficit pour 30 milliards de dollars, parce qu'on a un budget qui est maintenant équilibré. Donc la dette va cesser de travailler par elle-même.

On a un budget équilibré pour rencontrer nos dépenses régulières. Il nous reste à faire de la place, à l'intérieur de notre budget, pour rencontrer vos dépenses qui se sont chiffrées, pendant tout le temps qu'elles ont travaillé seules, à 350 milliards de dollars.

M. Duhamel: Parlez-nous des quatre dernières années.

M. Champagne (Champlain): On a réduit votre dette.

M. Duhamel: C'est faux!

M. Champagne (Champlain): Tu ne comprends rien!

M. Duhamel: C'est toi qui ne comprends pas!

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Gatineau-La Lièvre voudra sûrement faire des commentaires.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Notre collègue ici nous donne et même nous garroche des chiffres. Il y a quelques chiffres ici qui démontrent effectivement comment vous opérez.

Comparativement à 1984-1985, l'impôt sur le revenu, à toutes fins pratiques, a augmenté d'au-delà de 3 p. 100.

Une voix: Pour les individus.

M. Assad: Et les taxes sur les compagnies et les multinationales ont baissé. Il me semble que c'est assez clair de quelle façon vous allez financer la dette du pays.

M. Michel Champagne (Champlain): Je voudrais poser une question à mon collègue, parce qu'il soulève le sujet des compagnies qui paient plus ou moins d'impôts.

En 1984, n'est-il pas vrai de dire, lorsque le gouvernement conservateur a pris le pouvoir, qu'il y avait au Canada une structure financière, des échappatoires fiscales qui permettaient, par exemple, à des individus de pouvoir acheter des bateaux à l'extérieur du pays, permettant à 200,000 entreprises canadiennes de ne pas payer d'impôts et qu'on a ramené d'une façon très encou-